

PARQUET DE RUANDA A KIGALI.-

KIGALI

le 16 Juin 1958.

N° 5826 /RMP. I2.943/D.

Aff. NYAMUGAMBI.

KIBUNGO

1495

URGENT

Ier rappel.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention
ma lettre R.I. n° 3056/RMP. I2.943/D.

du 4/4/58., et vous prie de bien vouloir y résERVER
une suite rapide, ~~avec justificat. des documents~~

Le Substitut du Procureur du Roi,
A. DANSE,

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

à KIBUNGU.

RUV. M.-/

Kibungu

II Juin 1958.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

II

1948 /Just. I/02/LD.-

3056 K.M.P. I2.943/LD.-

Affaire MONCOLIN
c/ NYAMUGAMBI.-

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,
GOFFIN à KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

Suite à votre Réquisition d'Information du
4 avril dernier, j'ai l'honneur de vous faire tenir mon
Procès-Verbal 210/LD. ainsi que les formulaires A.I. 57 dé-
ment remplis pour les exercices 1956/57 et 1957/58.-

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE,

L. DE ZUTTER.-

PRO JUSTITIA.-

P.V. 210/LB.-

L'an mil neuf cent cinquante huit le dixième jour du mois de Juin devant nous DE ZUTTER, Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, nous y trouvant comparait le nommé NJYAMUCAMBI, Ladislas fils de Ndakere (e.v.) et de Nyramarora (+) originaire de la colline Karembe, s/chefferie ZaZa, chefferie Gihunya, territoire de Kibungu, y résidant, race muhutu des abacyaba, profession: commerçant, état civil: marié à Mukanyamwesa, T. père de cinq enfants qui répond comme suit à nos questions:

Q.-Lors d'une plainte Foncolin il paraît que vous n'avez pas versé la cotisation relative à l'exercice 1958/57 à concurrence de 327 fr.

R.- C'est exact.-

Q.-Etes-vous d'accord de les verser?

R.-Oui.

Q.-Vous n'avez pas versé non plus la cotisation pour l'exercice 1957/58

R.-C'est comme ça.-

Q.-Etes-vous d'accord de vous mettre en règle et de payer une amende forfaitaire de deux cent cinquante francs.

R.-Oui.-

Nous lui avons délivré la Q. 231643/B du II juin 1958.-

Note O.P.J.: Virement F.C.I. 327 frs. + 83 frs. N° 254 du II Juin 1958 au compte C.C.P. N° B.921 Léopoldville.-

Le comparant:

Je jure que le présent Procès-Verbal est sincère.-

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE.

L. DE ZUTTER.-

PRO JUSTITIA.-

P.V. 210/1B.-

L'an mil neuf cent cinquante huit le dixième jour du mois de Juin devant nous DE ZUTTER, Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, nous y trouvant comparait le nommé NJYAMUGAMBI, Ladislas fils de Ndakere (e.v.) et de Nyaramarora (+) originaire de la colline Karembe, s/chefferie ZaZa, chefferie Gihunya, territoire de Kibungu, y résidant, race muhutu des abacyaba, profession: commerçant, état civil: marié à Mukanyamwesa, T. père de cinq enfants qui répond comme suit à nos questions:

Q.-Lors d'une plainte Foncolin il promait que vous n'avez pas versé la cotisation relative à l'exercice 1956/57 à concurrence de 327 Fr.

R.- C'est exact.-

Q.-Etes-vous d'accord de les verser?

R.-Oui.

Q.-Vous n'avez pas versé non plus la cotisation pour l'exercice 1957/58

R.-C'est comme ça.-

Q.-Etes-vous d'accord de vous mettre en règle et de payer une amende forfaitaire de deux cent cinquante francs.

R.-Oui.-

Nous lui avons délivré la Q. 231643/B du II juin 1958.-

Note O.P.J.: Virement F.C.I. 327 frs. + 83 frs. No 254 du II Juin 1958
au compte C.C.P. No B.921 Léopoldville.-

Le comparant:

Je jure que le présent Procès-Verbal est sincère.-

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE.

L. DE ZUTTER.-